

Arrêté d'Institution de Jean Charbonnier comme instituteur à Pouilly-sur Saône (Côte-d'Or).

Numéro d'inventaire : 1979.09239

Auteur(s) : France. Ministère de l'Instruction publique

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Ministère de l'Instruction publique (Paris)

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1835

Description : Imprimé administratif à en-tête du Ministère de l'Instruction publique, complété à la main à l'encre noire. Timbre à sec du Ministère. Impression recto verso. Trace de pliures centrales.

Mesures : hauteur : 260 mm ; largeur : 400 mm

Notes : Au recto: Arrêté de nomination daté du 30 juillet 1835 et signé de Guizot Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique; Grand-Maître de l'Université. Au nom du Roi. Au verso: l'"inspecteur délégués des écoles du canrton" certifie que le sieur Charbonnier a prêté le serment prescrit par les lois du 31 août 1830 et du 28 juin 1833.

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Pouilly-sur-Saône

Nom du département : Côte-d'Or

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 2 pages (recto-verso)

Lieux : Côte-d'Or, Pouilly-sur-Saône

UNIVERSITÉ DE FRANCE.	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.	INSTRUCTION PRIMAIRE.
ARRÊTÉ D'INSTITUTION.		
AU NOM DU ROI.		
NOUS, FRANÇOIS GUIZOT, Ministre Secrétaire d'état au département de l'Instruction publique, Grand-Maitre de l'Université; Vu l'article 22 de la loi du 28 juin 1833, concernant l'Instruction primaire, et l'article 28 de l'ordonnance du 16 juillet de la même année; Vu l'arrêté par lequel le comité d'arrondissement de <u>Beaune</u> département de <u>la Côte d'Or</u> a nommé le sieur <u>Charbonnier (Jean)</u> instituteur primaire de la commune de <u>Douilly des Dunes</u> canton de <u>Lurey</u> Considérant que toutes les formalités prescrites par la loi et les règlements sur l'Instruction primaire ont été remplies, AVONS INSTITUÉ, conformément à la loi, le sieur <u>Charbonnier</u> instituteur de ladite commune, pour y tenir une école primaire élémentaire. Il sera procédé publiquement, par un membre du comité d'arrondissement ou par un délégué de ce comité, à l'installation dudit instituteur et à la réception du serment qu'il doit prêter aux termes des lois du 31 août 1830 et du 28 juin 1833. Mention de la prestation du serment sera faite au procès-verbal des séances du comité en présence duquel elle aura eu lieu, ainsi qu'à la suite du présent arrêté d'institution. M. le Recteur de l'Académie de <u>Dijon</u> est chargé de l'exécution du présent arrêté.		
Fait au chef-lieu et sous le sceau de l'Université. A Paris, le <u>30 juillet</u> 1835. Le Conseiller au Conseil royal de l'Instruction publique exerçant les fonctions de Chancelier, <i>[Signature]</i>	Le Ministre Secrétaire d'état au département de l'Instruction publique, Grand-Maitre de l'Université, <i>[Signature]</i> Par le Ministre : <i>[Signature]</i> Le Conseiller secrétaire du Conseil royal de l'Instruction publique, <i>[Signature]</i>	
Le soussigné		